

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CENTRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
ENVIRONNEMENTALES**



**ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Auteurs :

Marieme DIEYE

Ramatoulaye DIALLO

Novembre 2021

Sigles et abréviations :

ASI : Action Solidaire Internationale

CEFE : Centre d'Education et de Formation environnementales

CILSS : Convention Internationale de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

DD : Développement durable

EE : Education environnementale

ErE : Education relative à l'Environnement

GAIA : Groupe d'Action et d'Initiative pour un développement Alternatif

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement durable

MEN : Ministère de l'Education nationale

PDEF : Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation

PFIE : Programme de Formation Information à l'Environnement côtier et marin du littoral Ouest Africain

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PREE : Programme Régional d'Education à l'Environnement

PSE : Programme Sahélien d'Education

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la santé

Table des matières

Sigles et abréviations

Introduction

1. Définition des concepts
2. Historique
3. Cadre légal et juridique
4. Controverse autour des concepts d'Éducation relative à l'environnement (ErE) et d'Éducation au Développement Durable (EDD)
5. Objectifs de l'éducation environnementale
6. Acteurs majeurs
 - 6.1. Acteurs majeurs institutionnels
 - 6.1.2. Secteur de l'éducation et de la formation
 - 6.1.3. Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD)
 - 6.2. Quelques initiatives non institutionnelles
7. Difficultés et contraintes
8. Perspectives
 - 8.1 Exemples de bonnes pratiques
 - 8.2 Partenariat avec des acteurs de l'éducation et de l'environnement

Introduction

Le devenir de l'humanité constitue un sujet de préoccupation à plus d'un titre du fait des multiples menaces qui pèsent sur elle. Celle qui a été pendant longtemps sous-estimée et qui actuellement prend des proportions alarmantes : c'est la crise environnementale¹.

Alors que les pressions humaines sur le système terrestre s'accroissent, plusieurs seuils d'alertes critiques aux niveaux mondial, régional et local sont sur le point d'être atteints ou dépassés. Une fois ces seuils critiques dépassés, des changements abrupts et peut-être irréversibles dans les fonctions de la planète nécessaires à la vie sont susceptibles de se produire en ayant des conséquences néfastes importantes pour le bien-être humain².

C'est ainsi que depuis la Conférence de Stockholm sur l'Environnement humain de 1972 les questions liées au triptyque " Economie - Social et Environnement " ont été placées au centre des préoccupations de la communauté internationale³.

Les conclusions de ces différentes rencontres ont mis l'accent sur l'Education relative à l'Environnement (ErE) comme solution face à la crise environnementale.

1. Définition des concepts

- Education

L'éducation se définit comme étant le « processus par lequel, un individu ou un groupe acquiert des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être pour s'intégrer harmonieusement dans une société et s'adapter à toute nouvelle situation qui pourrait se présenter à lui ».

Les méthodes éducatives supposent une prise de conscience culturelle et comportementale qui se matérialise en une série d'habiletés et de valeurs.

Par ailleurs, About en 1857, a décrit l'éducation comme suit : « Développement donné à un sens, au corps ou à une faculté par un entraînement et des exercices appropriés. Éducation de la volonté. Je ne suis pas gourmet, et l'éducation de mon palais a été malheureusement un peu négligée »⁴.

- Environnement

Plusieurs définitions ont été proposées :

- dans le code de l'environnement, il a été défini comme étant « l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines » ;

- pour Jacques BUGNICOURT de l'Enda Tiers monde en 1976, l'environnement, « C'est l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux,

¹ Gueye, 2002

² Rapport sur l'état de l'environnement, CSE, 2015

³ SNDD, 2016

⁴ About, Roi mont., 1857, p. 13

économiques, culturels relatifs à un groupe humain, à un individu ou à un organisme vivant, qui agissent plus ou moins sur lui et qu'il peut plus ou moins transformer » ;

- PIEROU H. et al en 1979, définit l'environnement comme étant « un système dynamique et complexe qui comprend deux sous-systèmes en interrelation » :

- le sous-système naturel constitué par le milieu physique ou l'espace géographique (sol, eau, air, énergie) avec ses facteurs biotiques (faune, flore) ;
- le sous-système humain (les acteurs socioculturel et économique) ».

- **Education environnementale ou l'Education relative à l'Environnement**

L'UNESCO/PNUE (1988) définit l'Education relative à l'Environnement (ErE) comme étant « un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement ».

Quant à Enda tiers monde (1989), « l'ErE est la démarche par laquelle on apprend à connaître ou à faire connaître l'environnement, à y vivre et à tenter de le modifier dans le respect de ses équilibres ».

- **Développement durable**

Le rapport de la commission mondiale pour l'environnement et le développement plus connu sous le nom du rapport de la commission Brundtland se l'approprie en 1987 et le définit en ces termes « le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

- **L'Education au Développement durable (EDD)**

Selon l'UNESCO, l'Éducation au développement durable (EDD) consiste à intégrer dans l'enseignement et l'apprentissage les thèmes clés du développement durable, comme le changement climatique, la prévention des catastrophes, la biodiversité, la réduction de la pauvreté ou la consommation durable.

2. Historique

L'histoire officielle situe la naissance de l'ErE au début des années 70. Il faut toutefois reconnaître qu'elle n'a pas été créée en un jour, par une seule institution. Elle doit beaucoup aux passionnés de sciences naturelles, aux réformistes sociaux et aux romantiques du 19e siècle. Elle est aussi l'héritière du mouvement « conservationniste » qui a pris naissance à la fin des années 40 et qui s'est lui-même diversifié et transformé, notamment par l'émergence du mouvement écologiste. Parallèlement, le développement de la recherche et des pratiques dans

le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage, cherchant des alternatives à une pédagogie traditionnelle jugée inefficace et inadaptée, a également contribué à la naissance de l'ErE.⁵

Depuis la première conférence mondiale sur l'environnement en 1972, une série de rencontres internationales et sous régionales a permis d'établir le cadre conceptuel, les principes et les actions à entreprendre pour asseoir et développer l'Education environnementale.

Tableau 01 :

Date	Lieu	Observations
1972	Stockholm (SUEDE)	Première conférence intergouvernementale sur l'environnement prenant des décisions majeures en faveur de l'EE.
1975	Belgrade (Yougoslavie)	Le colloque (13-22/10/75) définit les principes, les objectifs généraux et les destinataires de l'EE dans la Charte de Belgrade. La charte reprend et précise l'essentiel de la Déclaration de Stockholm, à laquelle elle ajoute les buts, les objectifs et les principes des programmes éducatifs à l'environnement.
1977	Tiblissi (Georgie/Ex URSS)	UNESCO convoque (14-26/10/77) la Conférence Intergouvernementale sur l'EE en confirmant et clarifiant les objectifs arrêtés à Belgrade Elle propose de façon plus approfondie le rôle, les objectifs et les caractéristiques de l'éducation à l'environnement, en explicitant ses buts et ses principes.
1987	Dakar	Les ministres de l'Environnement et la Protection de la Nature et/ou de l'Agriculture des 9 pays du CILSS mettent sur pied le Programme Sahélien d'Education (PSE).
1988	Ndjamena	Le PSE est validé à la réunion des Chefs d'Etat du CILSS tenue à N'Djamena (Tchad).
1989	Sénégal	Un projet d'EE des enfants et des jeunes au Sahel, connu sous le nom de « <i>Un espoir dans le désert</i> » financé par Danida (ONG du Danoise) est né. Il est élaboré par ENDA TM et conjointement exécuté avec la Croix Rouge.

⁵ Étude de la contribution du programme de formation, information pour l'environnement à la pérennisation de l'éducation relative à l'environnement dans l'enseignement primaire sénégalais, Michelle Berthelot (2007).

1990	CILSS	Le volet primaire du PSE, le Programme de Formation Information pour l'Environnement (PFIE) est financé par l'Union Européen dans les neufs Etats du CILSS.
1992	Rio	Adoption de l'agenda 21 et invitation, dans son l'article 36, des gouvernements à intégrer l'EE dans les systèmes éducatifs.
2002	Sénégal	La Cellule d'Education et de Formation environnementales (CEFE) est créée au sein du Ministère chargé de l'environnement. L'intégration et l'opérationnalisation de l'EE dans les curricula de l'éducation nationale est une de ses principales missions.

3. Cadre légal et juridique

Le Sénégal s'est doté depuis 2001 d'une législation environnementale nationale et a souscrit à la majorité des traités régionaux, continentaux ou universels relatifs aux questions environnementales et de développement durable.

Par la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001, le Sénégal s'est enrichi d'un code de l'environnement qui consacre le droit de tout citoyen à une éducation environnementale par le biais de son article L7 qui stipule que « L'État garantit à l'ensemble des citoyens le droit à une éducation environnementale ».

Dans ce cadre, les institutions publiques et privées ayant en charge l'enseignement, la recherche ou la communication se doivent de participer à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation des populations aux problèmes d'environnement. Les collectivités locales, dans les limites définies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, et les associations de protection de l'environnement contribuent à toute action entreprise par les départements ministériels.

Pour garder les importants acquis du PFIE (le Programme a pris fin en 2001) tant au niveau des concepts et notions, des approches et démarches, qu'au niveau des outils et supports, le Sénégal a créé la Cellule d'Éducation et de Formation Environnementales (CEFE) au sein du Ministère de l'Environnement par l'arrêté ministériel n° 000970/MJRHP/Cab du 18 janvier 2002.

La Cellule est devenue le Centre d'Education et de Formation environnementales (CEFE) avec rang de Direction en novembre 2017.

Dans le cadre de la réforme du curriculum de l'éducation de base (2008), le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) a intégré des contenus d'éducation environnementale à travers deux points d'entrée « vivre ensemble » et « vivre dans son milieu » dans le cadre du volet environnement et développement durable.

Au niveau du moyen-secondaire, l'éducation environnementale est prise en charge dans les disciplines telles que l'Histoire/Géographie (HG), les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et l'Education civique (EC) entre autres.

Pour mener à bien ses missions, le CEFÉ s'appuiera sur un dispositif politique, administratif et juridique vigoureux dont on peut citer entre autres :

- la loi constitutionnelle n°2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution du Sénégal ;
- la Stratégie nationale de Développement durable (SNDD) adoptée en 2015.

4. Controverse autour des concepts d'Éducation relative à l'environnement (ErE) et d'Éducation au Développement Durable (EDD)

En 1987, le rapport "Notre avenir à tous" de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) ou rapport Brundtland reprend et vulgarise le concept de développement durable lancé en 1980 par l'UICN, à travers sa Stratégie mondiale de conservation.

On assistera à un changement de paradigmes et à une évolution des concepts tant au niveau international, régional que national, dans la prise en charge des questions environnementales. Pour Lucie⁶ (1998), la proposition d'Education au Développement durable (EDD) correspond non pas à un changement de paradigme épistémologique, éthique et stratégique mais à une forme de progression de la modernité. Elle vise à préserver les valeurs et les pratiques de cette dernière et contribue à promouvoir la rationalité instrumentale où les savoirs scientifiques et techniques sont privilégiés.

C'est ainsi que dans la foulée des travaux de la Commission Brundtland, la réflexion sur le rapport à l'environnement au sein des instances internationales s'est orientée dans la perspective du développement durable. Il faut bien reconnaître le potentiel attracteur de ce concept, plein de promesses d'avenir, qui a permis d'ouvrir un premier dialogue entre le monde politico-économique et celui de l'environnement⁷.

En décembre 2002, à l'issue de sa 57^e session, l'Assemblée générale des Nations unies proclame la décennie pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) et confie à l'UNESCO la responsabilité de sa promotion et de l'élaboration d'un programme international qui proposera aux gouvernements des moyens de promouvoir et d'améliorer l'intégration de l'éducation en vue du développement durable dans leurs pratiques, stratégies et plans éducatifs.

En quelques années, au niveau international, on est ainsi passé d'une notion d'éducation relative à l'environnement à une notion d'éducation au développement durable (EDD).

⁶ L'éducation relative à l'environnement – Entre modernité et postmodernité : les propositions du développement durable et de l'avenir viable. Sauvé, Lucie _ 1998

⁷ L'éducation scientifique, l'éducation à l'environnement et l'éducation pour le développement durable *Croisements, enjeux et mouvances*, (Yves Girault et Lucie Sauvé, 2008)

À ce propos, Bader (1998-1999 et 2001) déplore que l'orientation politique de départ, inscrite dans la Charte de Belgrade, ait peu à peu cédé la place, dans les pratiques, à une ErE plus acceptable pour l'ordre établi, qui réduit l'environnement à un substrat naturel et qui néglige de poser un regard critique sur les sciences et le rôle des savoirs scientifiques dans la structuration des enjeux environnementaux.

Comme le rappelle Berthelot (2007), plusieurs acteurs prennent leurs distances par rapport à la tendance des quinze dernières années, qui consiste à inscrire l'ErE dans la perspective du développement durable et de l'avenir viable.

Une tendance confirmée par l'UNESCO (2009) qui soutient que l'ErE est parfois définie comme synonyme de l'EDD. Et dans d'autres cas, l'ErE est considérée comme une des sphères de l'EDD.

Et pour l'Alliance pour un monde responsable et solidaire (2000 et 2001), le concept de développement durable étant devenu un slogan à la mode accompagnant toute forme d'action économique, il ne serait pas souhaitable que l'EDD, héritière de ce flou sémantique et de ces ambiguïtés, remplace l'ErE.

5. Objectifs de l'Education environnementale (EE)

À l'issue de la Conférence de Tiblissi, les objectifs de l'ErE ont été articulés autour des cinq axes suivants (UNESCO/PNUE, 1978, p. 30) :

- a. la prise de conscience de l'environnement et des problèmes qui y sont reliés ;
- b. les connaissances relatives à l'environnement et aux problèmes qui s'y rattachent ;
- c. l'état d'esprit (sens des valeurs, intérêt, motivation) en vue d'une participation active à l'amélioration et à la protection de l'environnement ;
- d. les compétences nécessaires à l'identification et à la solution des problèmes d'environnement ;
- e. la participation des individus et des groupes sociaux à la solution des problèmes d'environnement.

Dès lors, l'objectif de l'EE a été de l'incorporer dans le système éducatif au niveau international⁸ (André Giordan et Christian Souchon, 1992).

Ainsi, on a observé dans plusieurs pays, un élan pour l'ErE qui s'est traduit par des initiatives tant dans le secteur dit formel que dans celui dit non formel, à travers une multitude d'acteurs et d'expériences, de projets et de programmes⁹ (CEFE, 2004).

⁸ André Giordan et Christian Souchon, 1992 : Une éducation pour l'environnement. Nice, Z'Éditions (Coll. « Guides pratiques »)

⁹ État des lieux de l'éducation et la formation environnementales (CEFE, 2004)

6. ACTEURS MAJEURS

Les acteurs majeurs de l'EE sont nombreux et variés. Il s'agit des acteurs institutionnels, les organisations de la société civile, etc.

6.1. Acteurs institutionnels majeurs

6.1.1. Secteur de l'éducation et de la formation (Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la Formation professionnelle et Ministère de l'Enseignement supérieur)

L'éducation et la formation constituent aujourd'hui l'un des leviers les plus importants pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles dans la mesure où elles fournissent des ressources humaines qualifiées capables de répondre aux besoins de développement.

Ainsi, dans la continuité de la réforme du système éducatif mise en œuvre à travers le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), le Gouvernement du Sénégal a formulé une nouvelle Lettre de Politique générale pour le secteur de l'Éducation et la Formation, couvrant la période 2012-2025. À travers cette politique, il vise à approfondir et à consolider les acquis de la décennie précédente mais aussi à réajuster les options éducatives par l'articulation de ce programme aux dynamiques observées au plan national et international.

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025 dégage les principales stratégies de développement des sous-secteurs, les initiatives en matière de gouvernance de l'Éducation et de la Formation, les politiques transversales, le cadre institutionnel de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation.

6.1.2. Ministère de l'Environnement et du Développement durable

Le Décret n°2019-1855 du 07 novembre 2019 définit les missions et attributions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et renforce la mission de développement de l'éducation environnementale.

A ce titre, le CEFE est chargé de mettre en œuvre cette politique à travers :

- ✓ La promotion de l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté ;
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de formation et de renforcement des capacités en environnement et au développement durable ;
- ✓ L'appui des services du MEDD et les partenaires dans leurs actions de formation et d'éducation ;
- ✓ Le développement des partenariats stratégiques autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les activités principales du CEFE tournent autour de l'Education, de la Formation et de la Communication.

6.1.2.1. Education

✓ Programme Bois d'école

L'une des activités phares du CEFE s'articule essentiellement autour du Programme Bois d'Ecole (PBE) dont l'objectif est de contribuer au développement d'une conscience citoyenne et d'une culture environnementale à l'école, par la mise en œuvre d'activités pratiques éducatives et environnementales.

En effet, le programme Bois d'Ecole du CEFE est né suite à une instruction que son Excellence le Président de la République avait donnée en septembre 2000 lors d'un Conseil des Ministres. Le souhait d'implanter dans chaque structure scolaire un bois d'école pour inculquer à l'enfant le culte de l'arbre, avait été émis. Cette vision du Chef de l'Etat fut corroborée à la même période par la Conférence des Ministres de l'Education et de l'Environnement à Niamey qui recommandait de « renforcer les activités pratiques d'éducation environnementale à travers les pépinières scolaires, des jardins et des bois ».

Ce programme consiste à former dans un premier temps les enseignants devant encadrer les élèves et à les accompagner, sur les plans technique et matériel, dans la mise en place et l'entretien de bois d'école.

En juillet 2019, la rencontre des points focaux du DD des Etats membres de la francophonie organisée par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), a considéré ce programme comme une initiative innovante en matière de DD.



Photo 1 et 2 : Installation de bois d'école dans les régions de Thiès et de Kaolack.

✓ Centre d'Education Environnementale de HANN (CEEH)

Le Centre d'Education Environnementale de HANN (CEEH) est un support didactique pour les enseignements et apprentissages. Cependant, le Parc forestier qui l'abrite est un conservatoire de la biodiversité. Sur la demande des autorités sénégalaises, les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève (CJBG) ont intégré en 2002 le Parc de HANN dans leur programme cadre pour les pays du Sud. C'est ainsi que l'aquarium du Parc a été réhabilité pour

abriter le centre en question. Il est fonctionnel depuis 2003 et travaille actuellement avec une trentaine d'écoles réparties dans les communes d'arrondissement de HANN et Dalifort.

Ses missions consistent à :

- Aider la population locale, les élèves en particulier, à prendre conscience des causes et conséquences des problèmes environnementaux et à adopter une attitude plus responsable vis-à-vis de l'environnement ;
- Renforcer les capacités des agents du centre dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement pour leur permettre de mieux remplir leurs missions ;
- Renforce les capacités des partenaires, surtout les enseignants, pour une meilleure préparation et restitution des activités menées avec les élèves ;
- Faire des élèves les messagers des idéaux de l'environnement dans les écoles, familles et quartiers ;
- Appuyer les communes dans leurs programmes d'éducation à l'environnement
- Faire du Parc de HANN un support didactique pour l'enseignement et un conservatoire de la biodiversité ;
- Donner un exemple pour la création d'autres centres d'éducation environnementale dans tout le pays.

En outre, des cours d'éducation environnementale sont dispensés dans les écoles, des concours de poésie et de dessin sont organisés, des supports pédagogiques et didactiques... sont également élaborés et édités en collaboration avec les inspecteurs, les enseignants, les élèves et d'autres partenaires au développement.



Photos 3 et 4 : sensibilisation des élèves lors d'une visite au CEEH

6.1.2.2. Formation

Le CEFE organise chaque année des séries de renforcement de capacités à l'endroit des enseignants, élus locaux, des Organisations Communautaires de Base (OCB), des relais communautaires, des Journalistes, etc. Les sessions de formation portent sur des thématiques diverses liées à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.



Photo 5 et 6 : Formation des journalistes et animateurs de radios communautaires à Saint Louis

6.1.2.3. Communication

Conformément à ces missions, le CEFE développe des actions d'information et de sensibilisation. Des supports imprimés (affiches, dépliants, calendriers, flyers didactiques, etc.) ainsi que des documents pédagogiques et audiovisuels sont produits et diffusés pour sensibiliser le grand public.

Par ailleurs, d'autres structures du ministère telles que la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS) avec le Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changements climatiques (PRGTE) et la phase 2 du Projet de Gestion Durable et participative des Energies traditionnelles et de substitution (PROGEDE 2), la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP), l'Agence Nationale des Eco-village (ANEV)..., mènent des activités d'EE.

6.2. Acteurs non institutionnels

Il est à noter qu'en plus des acteurs institutionnels, d'autres expériences d'EE ont été menées au Sénégal à travers des organisations de la société civile et des collectivités locales. Nous pouvons citer :

- le programme « Globe » au MEN ;
- le projet « Un espoir dans le désert » avec l'ONG Enda Tiers-Monde ;
- le programme « Reverdir l'école et ses environs » avec le Groupe pour l'Étude et l'Enseignement de la Population (GEEP) ;
- le projet « Eco-quartier » avec l'association OCENIUM ;
- le projet « éco-école » avec l'IA de Kaolack ;
- le projet « écoles vertes » avec le Conseil Régional de Fatick ;
- l'approche AVLOS dans le projet CODEVAL (JICA) ;
- le programme « régional d'éducation à l'environnement (PREE) dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest » avec l'UICN et PREE II avec le MEN ;
- Etc.

Exemple de Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

L'UICN est une organisation composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses plus de 1 300 organisations membres et les compétences de plus de 15 000 experts. L'UICN constitue ~~fait~~ aujourd'hui ~~autorité~~ une référence sur l'état de la Nature et des Ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver.

En partenariat avec le PRCM, un Programme Régionale d'Education à l'Environnement côtier et marin du Littoral Ouest Africain a été mis en place dont l'objectif était de « Placer les structures nationales et les organisations locales d'éducation et d'animation communautaire en condition de transmettre aux jeunes générations les éléments de la compréhension des enjeux liés à la conservation de la zone côtière ouest africaine »¹⁰.

7. Difficultés rencontrées

Parmi les difficultés rencontrées, on peut noter :

- le manque de coordination des interventions ;
- le manque d'harmonisation des approches et démarches ;
- l'insuffisance d'instruments d'évaluation ;
- la Faible mise à contribution des médias
- la Faible valorisation des compétences et connaissances endogènes ;
- la déperdition des acquis non entretenus ;
- etc.

8. Perspectives

Le CEFE compte initier et mettre en œuvre dans les court et moyen termes des projets et plans d'actions comme :

- le projet Bâtir l'école durable

Il s'agit de bâtir une école futuriste, résiliente, qui s'engage dans la voie de la transition écologique et se repositionne comme épicerie de l'impulsion d'un développement local durable et d'une citoyenneté mondiale. Le synopsis est stabilisé et le comité de rédaction est installé.

- le projet de plateforme e-learning

Il met à la disposition des enseignants et apprenants, une plateforme interactive sur l'Environnement et le Développement durable ; offre aux acteurs un support de formation et de sensibilisation et un espace d'échanges.

- le plan d'actions éducation-environnement et valeurs

L'objet général est de promouvoir l'éco-citoyenneté à travers les valeurs culturelles, religieuses et sociales.

- Le projet de modélisation des Daaras

¹⁰ Rapport final de l'évaluation finale

Contribuer à l'effort de modernisation des Daaras au Sénégal notamment par la prise en compte des dimensions Environnement (constructions bioclimatiques), Eco-citoyenneté (promotion de l'éducation environnementale) et Développement durable (autonomisation à travers l'agroforesterie, la pêche, l'élevage... et formation professionnelle des apprenants).

- etc.

8.1 Quelques bonnes pratiques

- **Projet Clubs Changement Climatique communément appelé « PROJET 3C »**

Action Solidaire International (ASI) est une association à but non lucratif qui a été créée en 2008. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de conscientisation de la population sur les risques climatiques, elle a initié le Projet Clubs Changement Climatique communément appelé « PROJET 3C » qui vise entre autres à promouvoir d'une part l'écocitoyenneté et l'éco responsabilité chez les jeunes et d'autre part, à vulgariser un changement de comportement favorable à la préservation et à la protection de l'environnement. Ce qui permettra de contribuer à relever le défi lié au déficit de communication, d'information, de mobilisation et de sensibilisation des jeunes sur le concept et les enjeux liés au changement climatique. Pour ce faire, le projet vise à informer, former et sensibiliser les jeunes sur les enjeux environnementaux, de développement durable et des changements climatiques pour mieux promouvoir l'écocitoyenneté et l'éco responsabilité au sein de leurs communautés.

Ce projet a pour objectif de :

- Installer des clubs de changement climatique (CCC) dans les établissements scolaires, les universités et dans les quartiers ;
- Former et sensibiliser les jeunes en général et plus particulièrement les jeunes élèves et étudiants sur les enjeux et les menaces des changements climatiques ;
- Fédérer les différents clubs en une plateforme de réflexion et d'actions des jeunes sur l'environnement et les changements climatiques.

Pour plus d'information <https://action-solidaire.org/project/projet-3c/>



- **Le Week-éco**

GAIA est une association à but non lucratif dont la mission est de contribuer au renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux pour leur permettre de jouer leur partition dans la promotion du développement durable au Sénégal.

Cette mission vise la formation et la mise à disposition des acteurs (communautés, société civile, administrations et secteur privé) des approches, des méthodes et des outils pertinents d'analyse, d'évaluation et de planification de programmes et projets de développement durable.

Les enfants et les jeunes qui sont des acteurs incontournables du processus de construction de la résilience et de la transformation sociales qui fondent la durabilité, constituent des cibles privilégiées de GAIA.

Le Week-éco ou Week-end écologique est un programme d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté des enfants et des jeunes, initié par Groupe d'Action et d'Initiative pour un développement Alternatif (GAIA). Sept (7) week-ends écologiques (WeeKéco) qui sont des moments intenses d'éveil environnemental des jeunes (filles et garçons).

GAIA a tenu à ce jour, des WeeKéco sur les thèmes suivants :

- Gestion durable des ressources naturelles et sécurité alimentaire ;
- Changement climatique et résilience des communautés ;
- Préservation la diversité biologique ;
- Gestion durable des déchets ;
- Education à la transition énergétique ;
- Préservation des forêts urbaines ;
- Agroécologie.

Les liens suivants vous permettront d'accéder aux vidéos produites dans le cadre de ce programme :

<https://www.youtube.com/watch?v= QZB4nZc2Is>

<https://www.youtube.com/watch?v=a6XmEJpx4xQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=ibioe0PE4sw>

<https://www.youtube.com/watch?v=36FgeM6-5L8>

<https://www.youtube.com/watch?v=36FgeM6-5L8&t=228s>

Pour plus d'informations sur ce programme vous pouvez consulter le site internet de GAIA :
<http://sunugaia.org/>

- **Quelques initiatives de quartiers**

Mobilisation citoyenne pour le nettoyage et le désencombrement de la cité millionnaire en partenariat avec le Plan Climat Énergie Territorial de la ville de Dakar (PCET), la mairie de Grand Yoff et JVE Sénégal.



Photo 5 et 6 : Un garage clandestin aménagé en jardin public à la cité millionnaire en 2019



Photo 7 et 8 : Mobilisation citoyenne et aménagement de bancs publics à Grand Yoff



Photo 9, 10, 11, et 12 : aménagement de l'ancien garage Diaobé de Khar Yalla par la communauté

8.2. Partenariat avec des acteurs de l'éducation et de l'environnement

Faculté des Sciences et des Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF)

Ce partenariat a pour objet de définir les relations de collaboration, les rôles et les responsabilités entre la FASTEF et le CEFE, en vue de promouvoir les savoirs, attitudes, comportements et actions en faveur du développement durable.

Cette entente de partenariat s'appuie sur les compétences de la FASTEF en matière de formation et de recherche et celles du CEFE en termes de promotion de l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changement climatique (PRGTE)

Ce protocole d'accord a pour objet de promouvoir une synergie efficace et efficiente entre le CEFÉ et le PRGTE pour dérouler une communication pédagogique qui mettra en relief l'éducation environnementale axée au secteur de l'éducation scolaire élémentaire. Cette communication vise un changement de comportement basé sur une meilleure compréhension des risques liés au changement climatique et des stratégies d'adaptation les plus adéquates. L'activité concerne les zones éco-géographiques des Niayes et de la Casamance notamment dans les onze (11) communes pilotes du projet, conformément au document de projet signé entre, le PNUD et l'Etat du Sénégal.

En rapport avec les Inspections d'Académie (IA), les volontaires des Nations-Unies, les Inspections Régionales des Eaux et Forêts (IREF), les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) et les Directions Régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC), les activités ci-dessous ont été planifiées :

- l'identification des écoles par commune capables de porter l'éducation environnementale ;
- l'organisation de la formation des enseignants et des apprenants à travers des manuels adaptés et /ou modules contextualisés ;
- la conduite de voyage d'échange d'expériences entre les IA concernées ;
- la planification et la supervision des bois d'école ainsi qu'une large vulgarisation du concept ;
- le suivi des activités du programme d'éducation environnementale défini,
- le rapportage trimestriel des actions menées.